



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E108287

VALABLE JUSQU'AU 02/12/2023

ÉDITÉ LE 04/11/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/04/2002
Forme juridique : SARLU
Capital : DEPUIS LE 27/08/2018
8 000

Raison sociale : NIEL EURL

17 RUE COLBERT
35300 FOUGERES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2002B00518

Siret : 441 755 469 00034

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 504017600

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5652384104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5652384104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2021

Téléphone : 02 56 47 19 71

Fax : 02 22 44 50 36

Portable : 06 21 39 38 94

Site Internet : www.nielcouverture.fr

E-mail : contact@niel-couverture.fr

Responsabilité légale :

NIEL MICHAËL GÉRANT

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	20/09/2019
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	11/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.